
	Formation des praticiens conseil	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 1 sur 2

Finalité et fonctions principales du traitement (cadre légal particulier s'il y a lieu)

Ce traitement a pour finalité le Suivi des formations des médecins conseils du RSI, de la SNCF et de la MSA via la collecte de données à caractère personnel et création d'un fichier de suivi dédié, jusqu'à délivrance d'une attestation de formation conformément au décret du 25/07/13.

Ce traitement fait l'objet d'une convention entre les trois partenaires

1- Textes de référence

[Art L. 4133 CSP](#) et suivants

[Art R. 4133 CSP](#) et suivants (modifiés par le décret 2011-2116)

2- Documentation générale

- [Dossier DPC](#), site de la HAS

- Dossier DPC, site de la Revue du praticien : [articles et actualités](#), [questions / réponses](#)

- [Développement professionnel continu \(DPC\) – Mode d'emploi](#), Webzine HAS, 8/03/2012

3- Autres textes officiels parus

[Décret 2011-2113 du 30/12/2011](#) relatif à l'organisme gestionnaire du développement professionnel continu

[Décret 2011-2114 du 30/12/2011](#) relatif au DPC des professionnels de santé paramédicaux

[Décret 2011-2115 du 30/12/2011](#) relatif au DPC des chirurgiens-dentistes

[Décret 2011-2116 du 30/12/2011](#) relatif au DPC des médecins

[Décret 2011-2117 du 30/12/2011](#) relatif au DPC des sages-femmes

[Décret 2011-2118 du 30/12/2011](#) relatif au DPC des pharmaciens

[Décret 2012-26 du 09/01/2012](#) relatif à la CSI des médecins

[Décret 2012-27 du 09/01/2012](#) relatif à la CSI des sages-femmes

[Décret 2012-28 du 09/01/2012](#) relatif à la CSI des chirurgiens-dentistes

[Décret 2012-29 du 09/01/2012](#) relatif à la CSI des pharmaciens

[Décret 2012-30 du 09/01/2012](#) relatif à la commission scientifique du Haut Conseil des professions paramédicales



Arrêté du 16/03/12 portant nomination à la CSI des médecins

Arrêté du 23/03/2012 modifiant l'arrêté du 16/03/12 portant nomination à la CSI des médecins.

Catégories de personnes concernées par le traitement

► Médecins Conseils RSI/MSA/SNCF

Catégories de données à caractère personnel (même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)	Catégories de destinataires des données, internes ou externes (toutes catégories de données si : ► ..)	Durée de conservation des données (toutes catégories de données si : ► ..)
► Données d'identification (nom prénom, adresse, date de naissance, email) ► Vie professionnelle : fonction	► Médecins Conseils (attestations individuelles) ► Conseil de l'Ordre des médecins ► Médecin Conseil National ► Personnel habilité de la SNCF, MSA pour leurs propres données	► doit être conforme à la Norme Simplifiée 46 1) Les données nominatives ne sont pas conservées par les services gestionnaires au-delà de la période d'emploi de la personne concernée, sans préjudice de dispositions législatives ou réglementaires propres à certaines catégories

	Formation des praticiens conseil	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 2 sur 2

		<p>de données imposant une durée de conservation particulière ou la suppression de ces données.</p> <p>2) La conservation d'un historique devra faire l'objet d'un archivage intermédiaire.</p>
Transferts de données hors RSI / Interconnexions, mises en relation avec d'autres traitements		
▶ NON		

Responsable du traitement	Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre	
Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	DGRAS(Direction de la gestion des risques et de l'action sociale), DRH RSI - DFDC, CNFDC (Centre National de Formation et de Développement des Compétences) Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	
Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification	Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)	
DRH RSI Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex ou cnil@le-rsi.fr	Création : 29/09/2014, conforme à la NS46	
Autres informations (s'il y a lieu)		
▶ Transferts de données hors Union Européenne : NON ▶ Droit d'opposition : NON (voir textes dans partie « finalité »)		